



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Placement d'urgence d'enfants en danger et test de covid-19

Question écrite n° 28602

Texte de la question

Mme Huguette Bello alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation d'enfants en danger pour lesquels des mesures de placement d'urgence sont décidées par les juges pour enfants mais dont la mise en œuvre se trouve compliquée par l'épidémie de covid-19. En effet, les structures et les familles d'accueil sont angoissées par l'arrivée d'un enfant puisque, à l'exception de quelques exceptions dramatiques à travers le monde, les jeunes sont, dans leur très grande majorité, réputés asymptomatiques. Pour garantir l'accueil d'un enfant dans de bonnes conditions, il est devenu indispensable de prévoir un dépistage au covid-19. Un simple certificat médical sans dépistage n'est pas suffisant pour rassurer les adultes auprès desquels il va vivre, ni pour éviter à l'enfant d'être stigmatisé par les autres. Face à la multiplication de ces situations, elle lui demande si elle envisage d'assortir, de façon systématique, les mesures de placement d'urgence d'enfants en danger d'un dépistage au covid-19.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28602

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2932

Question retirée le : 14 juillet 2020 (Fin de mandat)